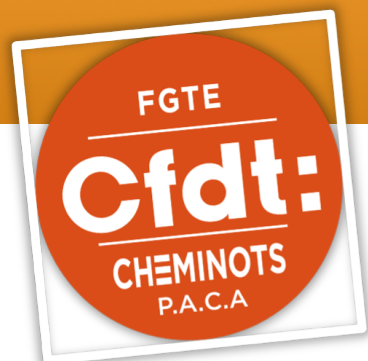


INFORMATION MARS 2021

ESV TGV PACA



Breaking news

CSE TGV Axe Sud-Est 23 février 2021

Plan de transport :

Actuellement PT 85%

du 29 mars au 11 mai : allègements complémentaires à venir (communiqués le 05 mars)

du 12 mai au 30 juin : pas d'allègements supplémentaires prévus

Taux d'occupation moyen :

Février : 55% (essentiellement des départs de dernière minute)

Réservations pour Mars à ce jour : 15% mais peu d'anticipation des réservations par les clients du fait de la situation sanitaire

APLD:

volonté rappelée d'être équitable entre les agents dans son application

ICESR :

avec l'évolution du PT à la hausse (moyenne d'une à deux journées chômées par agent), la direction va réviser le versement de l'ICESR, la décision sera prise d'ici fin février.



Revalorisation des indemnités

« Mise en œuvre à compter du 01/01/2021 avec effet du 01/12/2020 : Le taux de l'indemnité travail dimanche et fêtes passe à 5,00 € au 01/12/2020. »

« Une revalorisation des indemnités de nuit, à compter du 1er décembre 2020 (cette mesure sera mise en œuvre lors du TM04/2021), passe à 3,00€

Donc la revalorisation du taux de l'indemnité travail dimanche et fêtes est à 5€ depuis janvier par contre la revalorisation des indemnités de nuit sera mise en place avec le train de maintenance d'avril 2021. »

Extrait GRH143 les Congés des agents du Cadre permanent

Le congé réglementaire avec solde doit normalement être entièrement pris entre le 1/01 et le 31/12 de l'année en cours.

Lorsque par suite, des nécessités du service ou d'impossibilité dûment constatée, le congé annuel n'a pas pu être accordé ou pris dans l'exercice en cours, le solde ne peut être reporté au-delà du premier trimestre de l'année suivante (sauf exceptions prévues à l'article 11.6). A cet effet, les congés qui n'ont pu être donnés avant le 31/10, font l'objet d'un programme d'attribution avant le 31/03 de l'exercice suivant, compte tenu, dans toute la mesure du possible, des desiderata des agents.

Contact Cfdt ESV TGV PACA

Flore Mollet

0651718893

fmollet@paca.cfdt.fr

adhérer en ligne:

www.cfdt.fr

www.cfdt.fr

adhérer en ligne:

Déclaration liminaire CSE du 23 février 2021

Madame la présidence, Monsieur le directeur,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour le deuxième CSE de l'année avec un ordre du jour assez light pourtant les sujets d'actualités sur notre périmètre ne manquent pas :

- En 2020, lors de vos interventions en CSE ou lors des bilatérales, vous affichiez monsieur le directeur un certain optimisme concernant la reprise de notre activité mais la crise sanitaire et les mesures gouvernementales continuant encore et encore, l'optimisme ne semble malheureusement plus de rigueur.
- L'accord APLD commence à se mettre en place, la CFDT Cheminots a largement participé à sa rédaction. Il ne s'agit pas d'accorder un cadeau ou un blanc sain à la direction mais de prendre les décisions responsables qui s'imposent dans la crise que nous traversons. Nous sommes et serons donc vigilant à son application. L'équité doit être assuré entre les agents et il ne serait pas entendable que certaines populations soient davantage pénalisées que d'autres. Nous vous demandons donc d'être attentif notamment concernant les agents de réserve qui semblent davantage écartés de la production que les autres personnels.
- Cette crise et ses conséquences sur notre activité, nous devons la traverser ensemble. Il est donc essentiel que vous partagiez avec les représentants du personnel mais également avec les différentes équipes vos décisions, leurs impacts et les perspectives à court et moyen terme.
- Les agents des gares, des espaces de vente déjà impactés par des mesures de productivité depuis plusieurs années subissent aujourd'hui fortement les réductions de service. Vous alimentez cette boucle mainte fois dénoncé, selon votre logique les ventes physiques sont en baisse donc on ferme des guichets, ce qui accentue la baisse des ventes physiques et justifie donc que l'on réduise encore davantage les horaires d'ouvertures et le nombre de guichet. On remet un tour de manivelle et on recommence.
- Dans la période, nos clients ont besoin d'être rassurés, ils ont besoin de professionnels visibles dans les gares et dans les trains pour les accompagner dans leurs trajets, donnons-nous les moyens de créer la confiance et de leurs démontrer que notre entreprise met les moyens pour permettre à tous de voyager en toute sécurité.
- La longueur de cette crise et les mesures épuisent les personnels, vos personnels roulants n'en peuvent plus des restrictions imposées lors des RHR, il devient insupportable d'enfermer dans une petite chambre parfois avec la fenêtre verrouillée, des agents en leurs demandant de ne pas sortir, d'y manger seul et d'y attendre patiemment leurs prises de service assis à une petite table face à un mur pendant des heures. Le montage des journées et les conditions d'hébergement doivent être améliorés et nous ne cesserons de vous le redemander.
- Plusieurs CSSCT ont eu lieu récemment à la demande des élus concernant des dysfonctionnements importants dans les procédures amiante dans nos technicentres. Un CSE extra a été demandé afin d'aborder ce sujet important. Nous vous demandons de faire le lien avec les autres CSE concernés afin que les informations et les résultats des différentes démarches en cours soient partagés. Nous vous demandons surtout de prendre la mesure des problématiques afin que cela ne se reproduisent plus et qu'un accompagnement à la hauteur des enjeux soit mis en place pour ces agents.
- Pour terminer, nous souhaiterions que vous nous fassiez un point d'étape concernant votre projet de mettre des personnels TGV à disposition des régions TER. A ce jour, quels sont les régions concernées et quelles seront les conditions de ces détachements ?